



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **61-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 25 Octobre 2012**

Le vingt cinq octobre deux mille douze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 15 octobre 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD, Martine BROUZET(2), Aldo CARBONARI, Christian COIGNÉ, Gisèle FRIER, Jacques GAUTHIER, Véronique GONNET, Marylin MASTROMAURO(2), Patrick MOLINARO, Denis ROUX, Jacqueline TESSAIRE

Absents excusés : Jeanine CARRIER, Claudine DIDIER, François GILABERT, Guy JULLIEN, Marcel REPELLIN

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS
Construction du gymnase Fleming à Sassenage.
Avenants aux marchés de travaux des lots n°01, 05, 15 et 19

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Président expose :

Vu la délibération n°36-10 du 22 septembre 2010 autorisant le Président à signer les marchés de travaux des lots 1 à 20 pour la construction du gymnase Fleming à Sassenage

Vu le PV de la CAO du 25 octobre 2012

Vu le rapport du Vice-président,

Monsieur le Vice-président informe le comité syndical que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de passer un avenant au marché de travaux pour le lot suivant :

✓ Lot n°01 : Terrassement VRD, conclu avec l'entreprise TOUTENVERT :

- Plus-value de 3 886.87 € HT décomposé comme suit :

Nature des travaux	Travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage	Travaux à charge de la maîtrise d'œuvre	Montant € HT
Réfection des clôtures entre collège et gymnase	x		2 154.00
Reprise du trottoir rue Beethoven (ancien accès)	x		1 732.87
TOTAL			3 886.87 € HT

✓ Lot n°05 : Etanchéité, conclu avec l'entreprise A CGP CACI :

- Plus-value de 5 028.60 € HT décomposé comme suit :

Nature des travaux	Travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage	Travaux à charge de la maîtrise d'œuvre	Montant € HT
Fourniture et pose de gardes corps de sécurité autoportés sur la toiture terrasse de la zone cafétéria	x		5 028.60
TOTAL			5 028.60 € HT

✓ Lot n° 15 : Electricité, courants forts et courants faibles, conclu avec l'entreprise VEODIS ELECTRICITE

- Plus-value de 10 962.24 € HT décomposé comme suit :

Nature des travaux	Travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage	Travaux à charge de la maîtrise d'œuvre	Montant € HT
Mise aux normes PMR	Demande SDIS et bureau de contrôle		
BAES Ambiance			200.00
Vidéophonie			1 184.40
Feu flash sanitaires			4 450.32
Détection de fumée local VMC étage salle polyvalente par Détecteur Autonome Déclencheur	Demande SDIS		5 127.52
TOTAL			10 962.24 € HT

✓ Lot n° 19 : Aménagements paysagers et sportifs, conclu avec l'entreprise TOUTENVERT

- Plus-value de 15 216.50 € HT décomposé comme suit :

Nature des travaux	Travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage	Travaux à charge de la maîtrise d'œuvre	Montant € HT
Modification pour accessibilité du bâtiment + modification du mobilier urbain sur modèle du mobilier ville	x		11 100.00
Réfection des clôtures entre collège et gymnase	x		4 116.50
TOTAL			15 216.50 € HT

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

✋ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces des avenants n°2 aux lots suivants pour

- n°01 Terrassements VRD avec l'entreprise TOUTENVERT

Montant total de l'avenant : 3 886.87 € HT, soit 4 648.70 € TTC

Montant initial : 266 479.00 € HT

Montant suite à avenant n°1 : 278 737.00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 282 623.87 € HT, soit 338 018.15 € TTC (+ 6.06 % du marché initial)

- n°05 Etanchéité avec l'entreprise ACGP CACI

Montant total de l'avenant : 5028€ HT, soit 6 014.21 € TTC

Montant initial : 179 185.98 € HT

Montant suite à avenant n°1 : 174 788.84 € HT, ce qui porte le montant du marché à 179 817.44 € HT, soit 215 061.66 € TTC (+ 0.35%)

- n°15 Electricité courants forts courants faibles avec l'entreprise VEODIS ELECTRICITE

Montant total de l'avenant : 10 962.24 € HT, soit €13 110.84 € TTC

Montant initial : 118 221.54 € HT

Montant suite à avenant n°1 : 132 525.01 € HT, ce qui porte le montant du marché à 143 487.25 € HT, soit 171 610.75 € TTC (+ 21.37%)

- n°19 Aménagements paysagers et sportifs avec l'entreprise TOUTENVERT

Montant total de l'avenant : 15 216.50 € HT, soit 18 198.93 € TTC

Montant initial : 159 023.00 € HT

Montant suite à avenant n°1 : 166 625.00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 181 841.50 € HT, soit 217 482.43 € TTC (+ 14.35%)

↳ **DIT** que les dépenses seront imputées au BP 2012 – chapitre 23 fonction 411

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre .

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 Octobre 2012
Le Président,

Christian COIGNÉ